

“

J'ai trouvé un emploi grâce à la clause sociale !



À 26 ans, Kévin vient de décrocher son premier emploi ! Il est désormais monteur de réseaux électriques chez SPIE Sud-Ouest depuis le 1^{er} janvier 2017.

Tout un parcours !

Suivi par la mission locale jeunes à Narbonne, Kévin commence son parcours grâce à la clause sociale par un contrat intérimaire Proman en juillet 2015, chez Colas Narbonne en tant qu'ouvrier routier pendant un mois. Sans perdre de temps, il participe à un recrutement pour un contrat d'apprentissage chez SPIE Sud-Ouest qui a remporté un marché de travaux passé par le SYADEN, syndicat audois d'énergies et du numérique.

Embauché de septembre 2015 à fin 2016 par l'intermédiaire du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), il en profite pour valider un titre professionnel de monteur de réseaux électriques (niveau CAP).

À l'issue de son contrat en alternance, son employeur lui a proposé un CDI.

Comme Kévin, retrouvez le chemin de l'emploi avec la clause sociale !

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE

*les entreprises
et les salariés*

DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE

- Aide aux choix des modalités d'embauche avec l'entreprise.
- Pré-sélection des candidats.
- Accompagnement des personnes recrutées pendant 24 mois.



NOUS CONTACTER

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
service Insertion
professionnelle

Allée Raymond-Courrière
11000 CARCASSONNE

04 68 11 63 84 -
clauseinsertion@aude.fr

www.aude.fr

Département de l'Aude - édition mars 2017



PRATIQUE

LA CLAUSE D'INSERTION SOCIALE

Les collectivités publiques ont la possibilité de prévoir que les entreprises auxquelles elles confient des marchés embauchent des personnes en insertion professionnelle. Ainsi, 230 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail dans notre département en 2016.

Pourquoi pas vous ?

Ne pas jeter sur la voie publique

AVANCER
POUR VOUS, AVEC VOUS
Le Département s'engage
www.aude.fr





#1

TROUVER UN EMPLOI GRÂCE À LA CLAUDE SOCIALE

La clause sociale qu'est-ce que c'est?

Prenons un exemple !

Le Département de l'Aude décide de construire un collège. Il va devoir passer des marchés publics avec des entreprises pour réaliser le bâtiment. Dans ces marchés, il prévoit une clause d'insertion afin de favoriser l'emploi des personnes en insertion professionnelle. Cela signifie que l'entreprise qui remporte le marché a l'obligation de réserver une partie des heures de travail à des personnes en insertion professionnelle. Coffreur-bancheur, plombier-chauffagiste, peintre... de nombreux postes seront ainsi à pourvoir.

Plusieurs possibilités d'embauche

Selon les cas, vous pouvez être recruté-e :

- soit directement via un CDD, un CDI, un contrat d'apprentissage, un contrat de professionnalisation ou un emploi d'avenir,
- soit mis à disposition auprès d'une association intermédiaire, d'une entreprise de travail temporaire d'insertion.

90% des emplois sont proposés dans le BTP.
Autres secteurs qui recrutent : sécurité,
espaces naturels, administratif...



#2

C'EST POUR VOUS SI...

- Vous bénéficiez des **minima sociaux** (RSA par exemple).
- Vous êtes **demandeur d'emploi et âgé de plus de 50 ans**.
- Vous êtes **demandeur d'emploi de longue durée**.
- Vous bénéficiez d'un statut de **travailleur handicapé**.
- Vous avez **moins de 26 ans et pas ou peu de qualifications**.



En 2016 dans l'Aude **1 15 000 heures de travail** grâce aux clauses d'insertion sociale sur les marchés du Département !

= 69 TEMPS PLEIN



#3

CANDIDATEZ !

- 1 Vous REPÉREZ UNE OFFRE D'EMPLOI** répondant aux critères de la clause sociale.
 - auprès de Pôle Emploi,
 - à la Mission Locale d'Insertion,
 - auprès du travailleur social qui vous accompagne.
- 2 Vous DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE** à l'adresse indiquée ou auprès de votre référent emploi. Attention à respecter les délais indiqués dans l'annonce !
- 3** Le Département de l'Aude réceptionne votre candidature. Si vous répondez aux critères, **votre candidature est transmise à l'entreprise.**
- 4** Si votre profil l'intéresse, **l'entreprise vous contacte directement.**
- 5 Vous êtes embauché-e ? Bravo !** Comme chaque personne recrutée au titre de la clause sociale, **vous serez suivi-e et accompagné-e par le service insertion du Département pendant 24 mois.** Durant toute cette période, votre candidature pourra être proposée à l'ensemble des entreprises ayant des obligations liées à la clause d'insertion sociale dans l'Aude.